



Des morts privés de funérailles de la Préhistoire à nos jours

Journées d'études organisées par Aurore Schmitt (CNRS-ASM) & Elisabeth Anstett (CNRS-ADES)

24 et 25 Juin 2021

Salle Kouros (Site Saint-Charles 2) – Université Paul-Valéry à Montpellier

Appel à communications

Les pratiques mortuaires qui n'incluent ni funérailles, ni sépulture, méritent une attention particulière. En effet refuser l'accès à des funérailles témoigne de la disqualification de certains individus selon leurs statuts, les circonstances de leur mort ou certains de leurs actes, ce qui apporte des informations essentielles sur le fonctionnement des sociétés d'hier à aujourd'hui.

Ainsi les historiens et les anthropologues sociaux ont montré que certaines sociétés privaient les esclaves de funérailles, cependant que d'autres traitaient la dépouille des suicidés de façon discriminante, et que pour d'autres encore le cadavre des criminels ou des vaincus de la guerre devait être simplement jeté aux ordures après leur mise à mort. Par ailleurs, la question du sort fait aux enfants mort-nés continue de faire couler beaucoup d'encre signalant la difficulté à statuer sur la nature véritablement funéraire du traitement de leur dépouille.

En contextes archéologiques, s'il est admis, qu'un dépôt de restes humains n'est pas systématiquement le fruit d'un traitement funéraire, il n'y a eu, à ce jour, que peu de tentatives pour référencer et comparer de façon ordonnée les pratiques mortuaires qui privent certains individus de funérailles. Le fait que ce pan de recherche ait tardé à se développer est dû à plusieurs causes. Il est d'une part probable qu'un traitement non-funéraire des dépouilles a moins de chance de produire des traces matérielles exploitables par les archéologues, mais ce retard pose aussi le problème de l'identification des traitements qui ne sont pas funéraires à partir de données archéologiques.

Ces journées d'études se proposent donc d'entamer une réflexion interdisciplinaire et diachronique afin d'aborder d'une part, la diversité des motivations qui conduisent à la privation intentionnelle de funérailles et, d'autre part le cheminement intellectuel qui permet à partir de données archéologiques d'attester de l'absence de traitement funéraire. Nous souhaitons ainsi consacrer une première journée aux cas de privation de funérailles qui questionnent le statut des individus (condamné à mort, vaincu des batailles, esclave, personne âgée ou handicapée...), et une seconde aux cas qui questionnent les circonstances ou la cause des décès (malmort, suicide...).

Nous attendons des communications qui contribueraient directement à éclairer l'une ou l'autre de ces deux journées. Les communications qui pourront porter sur des études de cas, des situations ou des contextes singuliers, ne dépasseront pas 25 minutes et seront présentées par deux, suivies d'une heure de discussion. Les propositions (500 mots maximum) sont à envoyer à sansfunerailles@gmail.com accompagnées d'une brève bibliographie incluant la discipline de rattachement, l'affiliation et les coordonnées complètes de l'auteur, **avant le 31 mars 2021**.



Pour le public, inscription gratuite mais obligatoire (en précisant vos coordonnées) : sansfunerailles@gmail.com